Fédération Française des Sociétés d'Aviron
ligue d'ile de france d'aviron
L.I.F.A.

Docteur DAUDE Philippe 08/06/2009

A l'attention des présidents de club et des entraîneurs

Vous n'êtes pas sans savoir que tout sportif peut subir un contrôle antidopage au cours de la pratique de son sport en quelque lieu ou circonstance : lors de l'entraînement ou lors d'une compétition. Or certains sportifs rameurs peuvent présenter une pathologie aigue transitoire nécessitant une thérapeutique utilisant des substances interdites. D'autres peuvent être porteurs d'affections chroniques ne contre indiquant pas la pratique de l'aviron mais nécessitant l'utilisation de produits prohibés. Ils ont donc besoin, pour leur participation à une compétition, d'une A.U.T. (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques)
Le sportif doit donc faire une demande d'A.U.T. au moins 21 jours avant de participer à une manifestation. Les formulaires peuvent être délivrés sur le site de l'agence française de lutte contre le dopage :

http://www.afld.fr

ensuite documents…
Le médecin traitant a une feuille à remplir.
Je vous rappelle l'importance de cette démarche ainsi que votre responsabilité en cas de non respect de celle-ci.

Président de la LIFA
Guy JOUANNO

Médecin de la LIFA
Philippe DAUDE

Ligue d'Ile-de-France d'Aviron – 17, boulevard de la Marne – 94130 Nogent sur Marne – Tél. 01 48 75 79 10 – 01 48 75 79 17 – Fax : 01 48 75 79 32 – LIFA@libertysurf.fr – www.aviron-iledefrance.org
Siret 398 436 543 00019 – Code APE 926 A